

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Lieu d'implantation de la serre agricole photovoltaïque : Lieu-dit « les confins sud », 84410 CRILLON-LE-BRAVE.

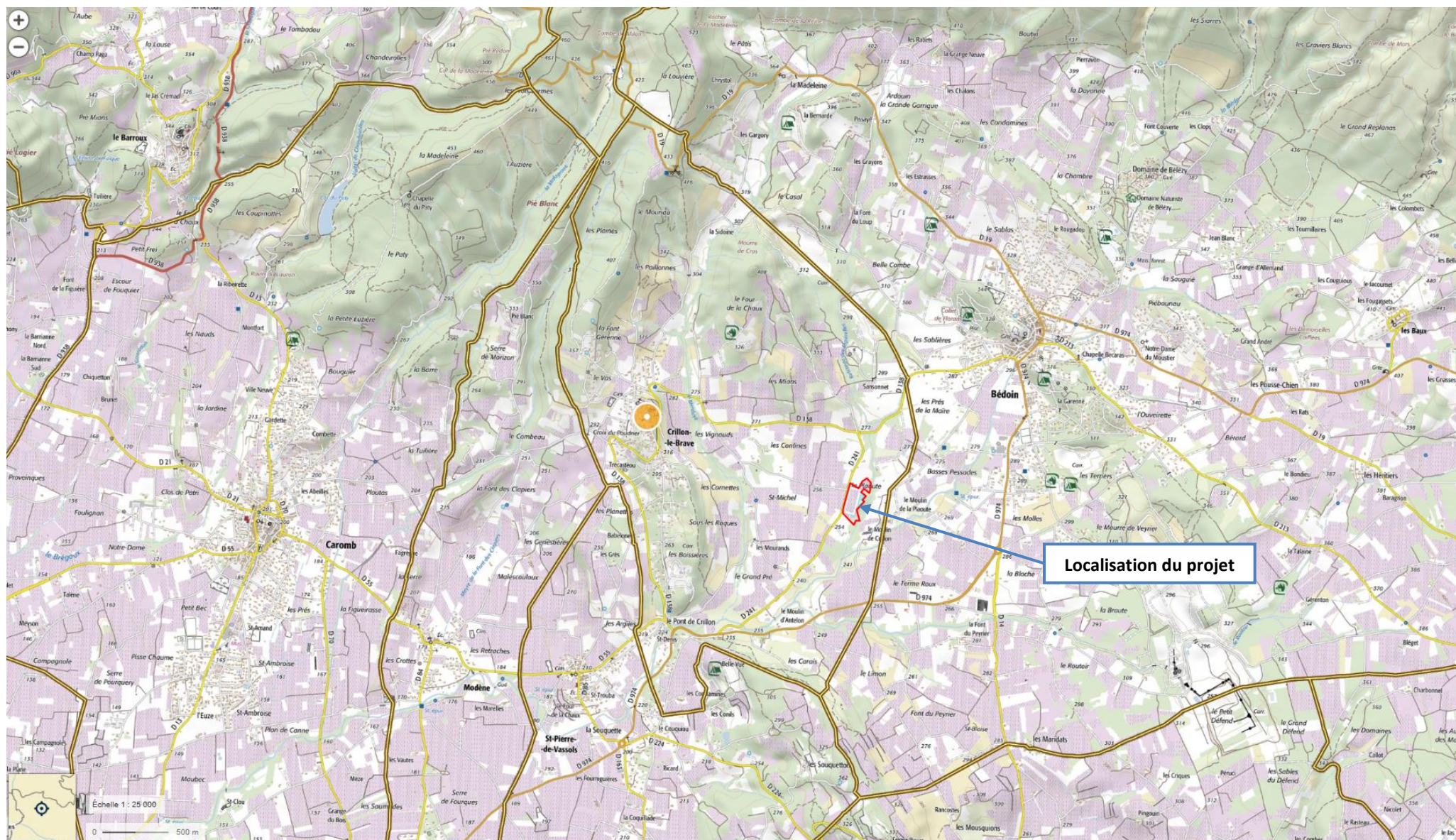


Figure 1 : Localisation du projet sur carte IGN au 1/25000

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Localisation des points de vue rapprochés (immédiats).



Figure 2 : Localisation des points de vue rapprochés

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue rapprochée n° 1 (prise de vue le 22/06/2020) : vue depuis l'angle Sud-Ouest (RD 241), en direction du Nord.

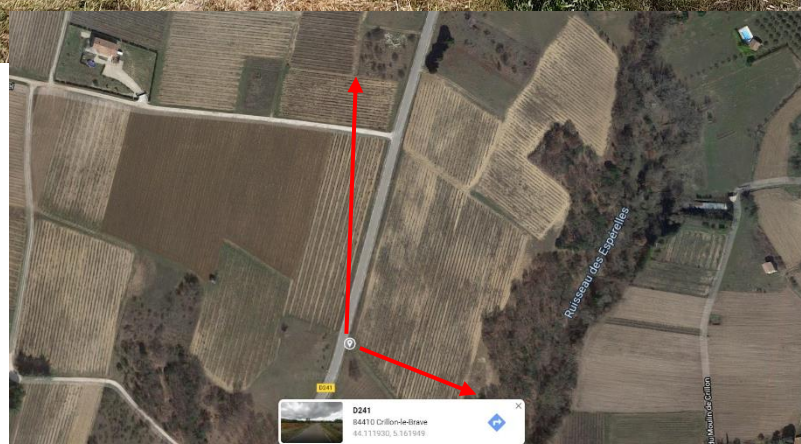
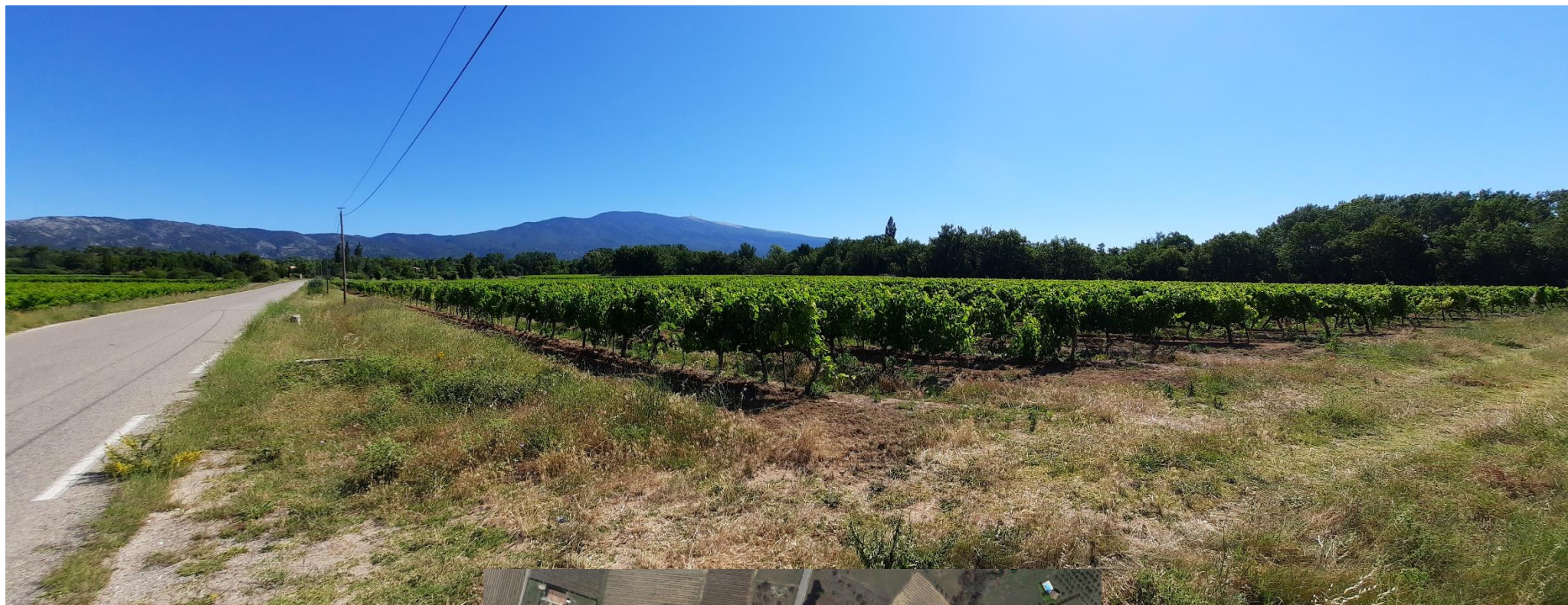


Figure 3 : Prise de vue rapprochée n°1

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue rapprochée n° 2 (prise de vue le 22/06/2020) : vue depuis le Nord-Ouest (RD 241), en direction du Sud.

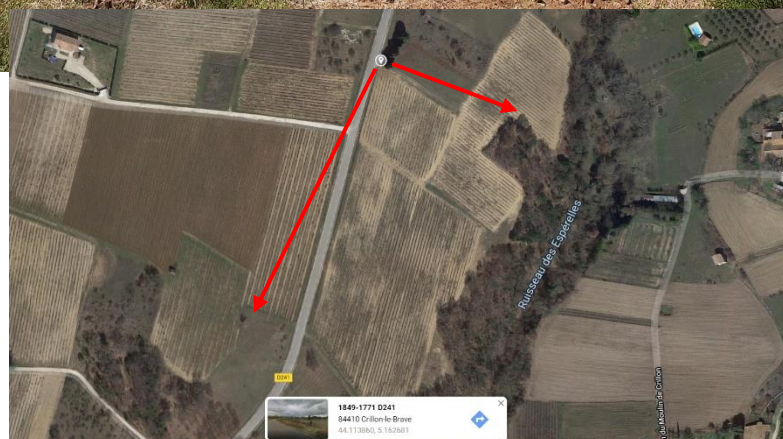


Figure 4 : Prise de vue rapprochée n°2

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Localisation des points de vue éloignés.



Figure 6 : Localisation des points de vue éloignés

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue éloignée n° 1 (prise de vue le 22/06/2020) : vue depuis les ruines de la Chapelle Saint-Michel, à l'Ouest du site.

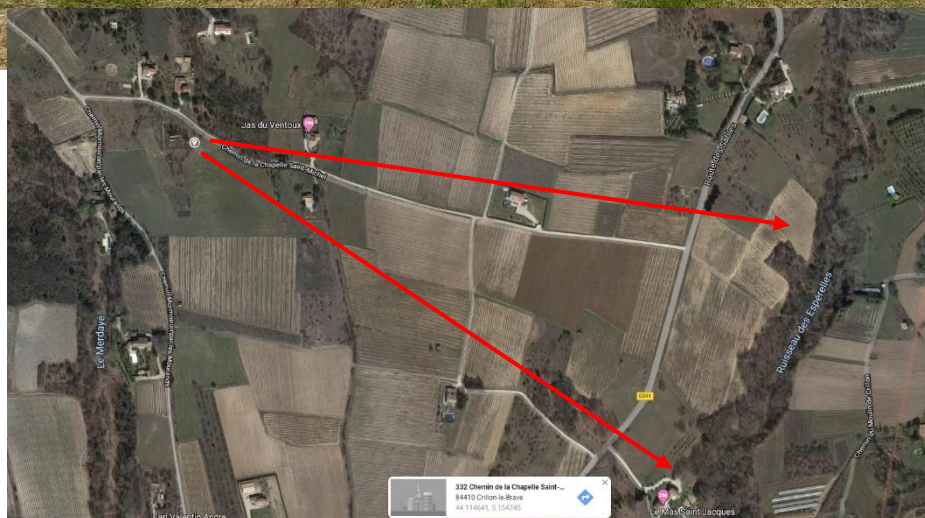


Figure 5 : Prise de vue éloignée n°1

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D’IMPLANTATION

Prise de vue éloignée n° 2 (prise de vue le 22/06/2020) : vue depuis les contreforts du village de Crillon-le-Brave, au Nord-Ouest du site.

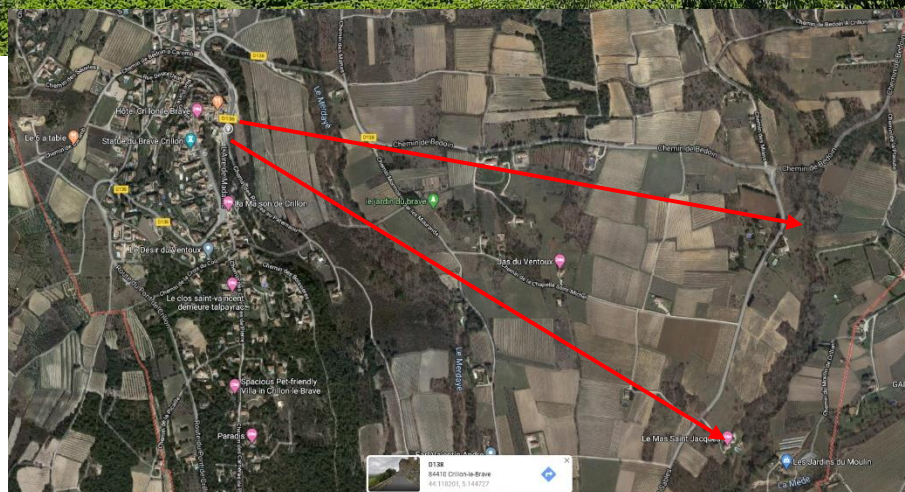


Figure 7 : Prise de vue éloignée n°2

Analyse paysagère :

1° - Contexte paysager :

Le projet se trouve au sein de « l'Arc Comtadin », marqué par la présence du Ventoux. L'espace est très ouvert et en même temps vallonné et diversifié. Le sommet du Ventoux particulièrement remarquable est toujours présent visuellement. Le flanc sud du Ventoux dessine un vaste amphithéâtre en pente douce qui encadre un bassin vallonné, protégé et dominé par cette montagne. A la diversité géologique (ocres, gypse, marnes et calcaires) se conjugue une variété des cultures. La plaine est perçue comme « un champ très large où le regard va loin ». Les montagnes, « les champs de cultures », la campagne, le vignoble, les oliviers, les cerisiers, les pins, les cyprès, les forêts et les villages constituent l'ensemble des éléments, non hiérarchisés, qui composent les paysages perçus par les habitants.

Le site du projet s'implante entre la RD 241 et le ruisseau des Espérelles, sur la plaine viticole de la commune, à environ 1.6km au Sud-Est du centre bourg. Cette plaine est délimitée à l'Est par le ruisseau des Espérelles et s'étend à l'Ouest jusqu'aux contreforts du village de Crillon-le-Brave. Elle est entrecoupée de cours d'eau (Espérelles et Merdayé) et des ripisylves associées, ainsi que de quelques bosquets.

On note la présence de plusieurs mas isolés sur la plaine, formant un habitat diffus. L'environnement est marqué par la présence de nombreux boisements (bosquets), de haies (habitations, routières), ainsi que de nombreux arbres isolés.

La zone projet se trouve en dehors de tout site patrimoniaux (inscrit, classé, ZPPAUP...) et en dehors de tout périmètre de protection d'un monument historique.

2° - Perception visuelle :

Depuis la plaine, les nombreux alignements d'arbres (bosquets, haies) et les habitations isolées limitent largement les perceptions sur la serre en projet. Ainsi les principales vues directes / immédiates se font principalement depuis la RD 241. A noter, que depuis l'Est aucune vue n'est possible sur le site, coupée par la ripisylve du ruisseau des Espérelles.

Les abords des ruines de la « Chapelle Saint-Michel » (face Est), offrent quelques vues tronquées sur le projet de serre. En effet, la végétation du site, l'organisation des boisements et les habitations, ne permettent pas des vues directes / ouvertes. Depuis les ruines, aucune vue n'est possible.

Depuis le village de Crillon-le-Brave à l'Ouest, les perceptions directes se limitent à des perceptions ouvertes en surplomb (à 1.5km). Les vues se limitent à la première rampe d'accès au Village, la seconde après le rond-point étant coupée par un mur d'enceinte.